



À droite, l'un des dessins que Charb avait réalisés "en direct" pour Paysages de France.

À gauche, le dessin qui dit tout sur le marché, dénoncé par Paysages de France en 2007, entre le maire de Paris et l'afficheur JCDecaux.



Vous êtes Paysages de France !

Paysages de France sur les réseaux sociaux :

Paysages de France est une association totalement libre et indépendante. Une association qui lutte contre les concessions, les compromissions, les trahisons. Et qui gagne. La force de Paysages de France, c'est vous. Alors, n'attendez pas : faites adhérer celles et ceux que vous aimez ! Merci d'avance.

(Rappel : paiement en ligne possible depuis la page d'accueil du site de Paysages de France)

Pour suivre au jour le jour l'activité de l'association :
<https://www.facebook.com/PaysagesdeFrance>
<https://twitter.com/PaysagesdeFrance>

Le maire de Grenoble reprend l'une des propositions phares de Paysages de France

Lorsque, le 23 novembre 2014, Éric Piolle, maire de Grenoble, annonce le démontage prochain de centaines de panneaux JCDecaux installés sur le domaine public et le remplacement d'une partie de ces derniers par des arbres, la nouvelle fait l'effet d'une bombe.

Le soir même, le 20 heures de TF1 diffuse l'information. Dès le lendemain, largement relayée par les médias nationaux et provinciaux, la nouvelle commence à se répandre à travers la France entière. Et bientôt, elle va franchir les frontières. Pour Paysages de France, il s'agit d'une victoire symbolique. Et d'une forme de "récompense" ! Paysages de France, dont le siège national est à Grenoble, a, très "naturellement", toujours voulu faire de cette ville et des communes qui l'entourent – indépendamment du travail conduit par l'association notamment à Paris et dans plusieurs grandes métropoles – un véritable laboratoire ayant vocation à servir d'exemple au niveau national.

L'équipe de campagne du futur maire avait relayé sur son site les appels à manifestation de Paysages de France et soutenu l'opération « Pas de pub, des arbres ! » du 2 février 2014. Le 23 novembre 2014, le JDD, quotidien national choisi par le maire de Grenoble pour annoncer en primeur la nouvelle, avait illustré son article avec la photo ci-contre. ■



Avant les élections municipales de 2014, l'association Paysages de France recouvrait les panneaux publicitaires à Grenoble. 1. HERRIK/101

Fin août 2013, Eric Piolle avait rencontré, à sa demande, le président de Paysages de France à l'occasion des journées d'été EELV à Marseille. ■

Depuis sa création, en 1992, Paysages de France n'a, en effet, cessé de multiplier les initiatives dans l'agglomération grenobloise. C'est ainsi que, bientôt, des centaines de panneaux et d'enseignes hors la loi de la grande distribution allaient progressivement être démontés. Un travail qui est également passé par la voie judiciaire (le préfet de l'Isère a été sanctionné à maintes reprises par le tribunal administratif de Grenoble) et la saisine du procureur de la République.

L'association avait également participé activement, entre 2004 et 2008, à la révision du règlement de publicité (RLP) de Grenoble. Cette participation avait alors permis de faire démonter, non sans difficultés au demeurant, plus de 150 panneaux scellés au sol de grand format. Pour autant, le projet de révision, initialement satisfaisant, avait été littéralement mis en pièces, à la dernière minute, par l'équipe de Michel Destot, le maire sortant.

L'importance du rôle de Paysages de France dans le processus qui a conduit à faire de son slogan un mot d'ordre pour tous les défenseurs de l'environnement n'a pas échappé aux médias.

Même au-delà des frontières. Radio Canada, La Vanguardia notamment ont évoqué longuement l'action de l'association.



Delahousse, en un acto reivindicativo de su fundación

Après l'élection d'Éric Piolle, Paysages de France avait décidé d'attendre six mois avant de reprendre attache avec le nouveau maire de Grenoble. Le 23 septembre 2014, Paysages de France lui avait rappelé ses promesses de campagne ainsi que les attentes de l'association. Le 3 décembre, Éric Piolle et Lucille Lheureux, maire adjointe, recevaient une délégation de l'association.
<http://paysagesdefrance.org/spip.php?article815>

La Vanguardia du 23 décembre 2014 a illustré son article consacré à Paysages de France par une photo prise lors de l'opération « Pas de pub, des arbres ! » du 28 juin 2014 à Lewarde, dans le département du Nord. ■
<http://paysagesdefrance.org/spip.php?article825>



Éric STRAUMANN, député du Haut-Rhin, à l'origine d'un amendement scélérat en 2012, pensait sauver la gigantesque structure de l'hypermarché CORA d'Houssen, ville dont il est maire. L'enseigne géante a été démantelée...

L'affaire Straumann est l'une de ces sagas qui, telle l'affaire de la « raquette Leclerc » d'Échirolles, ont émaillé l'histoire de Paysages de France. Il faut dire que le député-maire d'Houssen, commune de l'agglomération de Colmar, aura poussé très loin le bouchon.

Furieux que Paysages de France ait dénoncé, en février 2011, l'illégalité de l'énorme et horrible enseigne CORA de sa ville,

Straumann riposte...en faisant adopter, le 31 janvier 2012, un amendement qui, par rapport à la règle qui prévalait depuis plus de 30 ans, rallonge de **300%** le délai de mise en conformité des publicités et des enseignes avec les nouvelles réglementations !

Son obsession : régler ses comptes avec Paysages de France et sauver l'enseigne Cora de sa ville. Résultat : l'enseigne va rester en place plus de trois ans. Cela malgré l'arrêté de mise en demeure pris le 30 juin 2011 à l'encontre du délinquant (les infractions en matière d'enseignes sont des délits) par le préfet du Haut-Rhin, pressé par Paysages de France et, sans doute, implicitement, par les médias (*Le Canard enchaîné* entre autres).

Certes l'affaire va traîner. Mais le 10 octobre 2014, alors que l'association s'appêtait à saisir la justice, le préfet du Haut-Rhin informe officiellement Paysages de France que l'enseigne a enfin disparu du paysage.

Quant au délai de mise en conformité des publicités, il a, depuis, été ramené à deux ans (décret du 9 juillet 2013)...

À la suite de l'amendement scélérat du député STRAUMANN, Paysages de France avait multiplié les initiatives, notamment auprès des ministres successifs de l'environnement, pour que les délais de mise en conformité soient ramenés à deux ans. ■

Enfin, le projet de loi relatif à la transition énergétique devrait aboutir, concernant cette fois-ci les enseignes, au même résultat (article 22 sexies modifiant l'article L. 581-43 du code de l'environnement). Une fois de plus, c'est donc le pot de fer qui, grâce à la détermination de Paysages de France, aura volé en éclats.

Sur l'affaire Straumann, voir notamment :

<http://paysagesdefrance.org/spip.php?article464> - <http://paysagesdefrance.org/spip.php?article528>

Place Cambronne (Paris) : les panneaux Clear Channel ont été démontés



Photo de gauche : place Cambronne, au début de l'opération du 12 avril 2014.

L'autre photo a été prise le 15 novembre 2014 : Yvan Gradis, membre du bureau de Paysages de France, montre le livre de Jack Lang. Photo ci-dessous : plutôt que de verbaliser l'afficheur, la police intervient à l'issue de l'opération pour enlever les bâches installées sur les panneaux par les manifestants... ■

Peut-on également parler de saga à propos des panneaux Clear Channel de la place Cambronne, dans le 15^e arrondissement de Paris ? Oui si l'on considère que l'affaire, qui vient de se conclure, ne manque pas de pittoresque.

Car installer une palissade "bidon" au milieu de la chaussée au prétexte qu'il y a un chantier à...300 mètres de là, il faut le faire ! Surtout quand le seul objectif est d'y apposer des panneaux publicitaires. <http://paysagesdefrance.org/spip.php?article756>

C'est cette situation ubuesque – qui montre ce dont sont capables certains afficheurs et certains maires – que, le 12 avril 2014, avait dénoncée Paysages de France en organisant, avec le soutien de RAP et du collectif des déboulonneurs, une opération « Pas de pub, des arbres ! ». Une deuxième opération avait eu lieu le 15 novembre 2014, cette fois-ci en présence d'un déploiement policier relativement important, mais aussi d'une journaliste de France Inter. Détail important car quelques jours plus tard, Olivier Saladin, comédien et administrateur de Paysages de France, était l'invité de l'émission Service public et allait faire passer brillamment le message.

Et le lendemain de l'émission, *Le Figaro* évoquait, sous la plume d'Antony Palou, « le combat salutaire contre cette invasion qui souille le paysage, les "4 par 3" comme on les nomme » et ce « comédien merveilleux, ex-Deschiens, qui est aussi, nous ne le savions pas forcément, administrateur de Paysages de France ». Il suffit en effet d'écouter cette émission pour se convaincre du formidable talent de celui que le journaliste qualifie de « complice éclairé du non moins facétieux François Morel ». Certes, il aura fallu deux manifestations, des questions au conseil de Paris et une émission avec Olivier Saladin, mais aujourd'hui une rue de Paris a été rendue aux citoyens.

Écouter l'émission (extraits) : <http://paysagesdefrance.org/spip.php?article827>



Ubuesque aussi, cette prétendue « Charte d'excellence » (sic) du Val-de-Loire Patrimoine mondial. Paysages de France l'avait dénoncée en 2006. Aujourd'hui, alors que l'État et les élus démontrent qu'ils ne sont même pas capables du minimum requis, à savoir faire respecter la loi (en l'occurrence le code de l'environnement), la supercherie éclate au grand jour. ■

Deux nouvelles victoires judiciaires édifiantes. L'État condamné pour la 67^e fois

Loi bafouée jusque dans un espace classé au patrimoine mondial

Le 14 octobre 2014, le tribunal administratif d'Orléans a condamné l'État à indemniser l'association du préjudice moral que lui a fait subir le préfet d'Indre-et-Loire.

Ce dernier avait refusé de faire respecter le code de l'environnement à Lignières-de-Touraine. Là encore, on peut parler d'une véritable affaire puisqu'elle concerne la carence et le silence obstiné de celui-là même qui a la charge du respect des lois. Et qui ne fait rien, même lorsque lui est signalée la violation du code de l'environnement dans un parc naturel régional et dans un espace classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Un espace où, en février 2006, avait été adoptée en grande fanfare une « charte d'excellence » en matière d'affichage publicitaire !

<http://paysagesdefrance.org/spip.php?article795>



Panneau Clear Channel, à Lignières-de-Touraine, avant son démontage



Leclerc une fois de plus impliqué

Le 2 décembre 2014, c'est le **tribunal administratif de Grenoble** qui, cette fois-ci, a condamné l'État à verser plusieurs milliers d'euros à l'association à cause de la carence du préfet de la Drôme. Les communes concernées, Grignan et Bourg-lès-Valence, avaient été choisies par l'association pour leur valeur emblématique : Grignan, symbole de la Drôme provençale et de son patrimoine historique ; Bourg-lès-Valence, symbole de ces monstrueuses zones commerciales, hérissées d'enseignes gigantesques, de panneaux et de bâtiments hideux, qui encerclent Valence.

Bien que saisi dès septembre 2008 par Paysages de France et malgré plusieurs relances ainsi qu'une manifestation, le 30 septembre 2012, au pied d'un gigantesque pylône LECLERC, le préfet de la Drôme n'avait jamais répondu aux courriers de l'association ni donné la moindre suite à ses demandes.

<http://paysagesdefrance.org/spip.php?article579>

Jack Lang appelle à soutenir Paysages de France

« L'association "Paysages de France" lance sans relâche des procédures judiciaires pour faire retirer les panneaux publicitaires installés en toute illégalité. Soutenons-la. Levons les yeux et dénonçons les violations flagrantes de nos paysages et des espaces publics [...] »

Jack Lang, « Ouvrons les yeux ! La nouvelle bataille du patrimoine »

Dans « Ouvrons les yeux ! La nouvelle bataille du patrimoine », publié à l'occasion du 30^e anniversaire des Journées du Patrimoine, Jack Lang, ancien ministre de la Culture et actuel président de l'Institut du monde arabe (IMA), le dit haut et fort : « Nous avons saccagé nos paysages ». Il n'hésite pas à parler de « crime culturel » et évoque ces « magasins hors sol, sans vie », ces « champs de tôle ondulée », ces « forêts de néons blafards », ces « couleurs coup de poing ». Concernant l'affichage publicitaire, il dénonce la violation massive du code de l'environnement, qu'il qualifie de « situation de recel patrimonial insensée ». Cela alors

même que le paysage « constitue une composante essentielle du bien-être individuel et social ». L'ancien ministre salue également le combat de Paysages de France – « une initiative forte et belle » – et appelle les citoyens à se soulever et à soutenir l'association. À lire absolument.

<http://paysagesdefrance.org/spip.php?article789>

Paysages de France demande à être reçue par Ségolène Royal

L'une des causes principales de « l'effet dévastateur » que peut avoir l'affichage publicitaire sur le paysage est une dérogation inventée par les afficheurs dans les années quatre-vingt. Supprimée en décembre 2010, lors du « Grenelle de l'affichage », elle avait été rétablie dès janvier 2011... Aujourd'hui, l'apparition des écrans numériques dans les rues de certaines villes prend l'allure d'une déclaration de guerre. Le 12 décembre 2014, Paysages de France a demandé à Ségolène Royal de recevoir l'association.